

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 07/02/2018
Reçu en préfecture le 07/02/2018
Affiché le 
ID : 033-253306310-20180201-2018_01_05-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 10
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix huit, le premier février

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame De ROFFIGNAC en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 18 janvier 2018

Etaient Présents : Mmes DE ROFFIGNAC- DERVILLE - GUILLEN – QUENTIN – MM. BELOT- BITEAU- CORSAN – DELAUNAY- GIRARD - PLISSON

Délibération N°2018-01-005: Stage sur l'évaluation des fonctions et du potentiel de restauration des zones humides de l'estuaire selon la Méthode Nationale d'Evaluation des Fonctions des Zones Humides, en partenariat avec l'Agence Française pour la Biodiversité – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Vu le CGCT ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et la disposition ZH 2 ;

Considérant la nécessité d'acquérir des connaissances sur les fonctions des zones humides de l'estuaire de la Gironde afin de les préserver ;

Il est décidé, à l'unanimité :

Article 1. d'accueillir un binôme de stagiaires de master 2 pour une durée de 6 mois à partir de mars 2018 dont le coût global s'élève à 4 500 € TTC maximum dont 3 300 € pour la gratification d'un des stagiaires et 1 200 € pour les frais inhérents aux phases de terrain d'un des stagiaires.

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à solliciter pour réaliser cette opération une subvention de 50 % du coût total auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;

Article 3. d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat avec l'Agence Française pour la Biodiversité pour l'accueil de son stagiaire ;

Article 4. de prélever les crédits au budget annexe Eau 2018 ;

Article 5. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette décision.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 1^{er} février 2018

La Présidente


Françoise De Roffignac
Comité Syndical pour le Développement
Durable de l'Estuaire de la Gironde

Mme. la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.